

HENT AR SKOLIDI N°1

Le chemin des écoliers n°1
arzmael.fr



PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

Mise en place de la méthode « No Blame »

Afin de renforcer la prévention et la prise en charge des situations de harcèlement au sein de notre école, nous mettons en place depuis plusieurs années une démarche spécifique : la méthode « No Blame ».

Cette méthode vise à faire cesser rapidement une situation de harcèlement en mobilisant les élèves concernés et en recherchant des solutions collectives, sans chercher dans un premier temps à désigner ou à punir un coupable.



Comment fonctionne la méthode ?

Lorsqu'une situation de harcèlement est signalée ou repérée, l'équipe éducative commence par écouter attentivement l'élève qui rencontre des difficultés, afin de comprendre ce qu'il vit et de recueillir les éléments nécessaires.

Un petit groupe d'élèves concernés ou susceptibles de pouvoir contribuer à l'amélioration de la situation peut ensuite être réuni avec un adulte de l'école. L'objectif est de leur faire prendre conscience des difficultés rencontrées par l'élève et de les amener à proposer eux-mêmes des actions concrètes pour améliorer la situation.

Il ne s'agit pas de minimiser les faits, ni de nier la responsabilité de chacun. Au contraire, cette démarche cherche à faire évoluer rapidement les comportements et à rétablir un climat sécurisant pour l'élève.

Un suivi est ensuite réalisé afin de vérifier que la situation s'améliore durablement. Si nécessaire, d'autres mesures peuvent être prises en fonction de la situation et de sa gravité.

Pourquoi choisir cette démarche ?

La méthode « No Blame » s'appuie notamment sur l'idée que les situations de harcèlement impliquent souvent plusieurs élèves et une dynamique de groupe. Elle cherche donc à agir sur cette dynamique plutôt qu'à se limiter à la sanction d'un ou plusieurs élèves. Notre priorité reste avant tout la sécurité, le bien-être et la protection de chaque élève.

Nous souhaitons également rappeler que la lutte contre le harcèlement est une responsabilité collective. Parents, élèves et professionnels de l'école ont tous un rôle à jouer pour favoriser un environnement respectueux et bienveillant.

Si votre enfant vous fait part d'une situation qui l'inquiète, ou si vous constatez un changement de comportement qui vous semble préoccupant, nous vous encourageons à en parler avec l'équipe

éducative. Même un élément qui peut sembler anodin peut être important pour comprendre une situation. Nous vous remercions pour votre confiance et pour votre collaboration dans cette démarche de prévention et de lutte contre le harcèlement.

Pôle d'Accompagnement à la Scolarité (PAS)

Les familles peuvent également contacter directement le PAS pour obtenir des informations, poser leurs questions ou échanger au sujet de la situation de leur enfant. Il n'est pas nécessaire d'attendre une sollicitation de l'établissement pour prendre contact.

Pour toute question, vous pouvez également vous adresser à l'enseignant de votre enfant.

SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui :

- Reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés.
- Conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison Départementale des personnes Handicapées (MDPH)
- Réalise chaque année une évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de scolarisation (ESS) réunissant la famille, l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs.

L'enseignant référent adresse un compte-rendu de cette rencontre à la MDPH.

Pour notre établissement, l'enseignant référent est :

- Madame **Chrystèle VINCE**
chrystele.vince@enseignement-catholique.bzh

ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale de l'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) et de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) qui se tiendra le **mardi 13 octobre** dans les locaux de l'école.

Cette rencontre est essentielle car elle permet à chaque parent de s'informer, d'échanger et de s'investir activement dans la vie de notre établissement. Votre participation est précieuse pour maintenir et renforcer le dynamisme de l'école, garantir un environnement accueillant et de qualité pour tous les enfants.

S'impliquer dans l'APEL et l'OGEC, c'est aussi contribuer concrètement à la vie scolaire, soutenir les projets éducatifs, et accompagner le développement de notre communauté scolaire.

Nous comptons sur votre présence et votre engagement pour que cette année soit riche de collaboration et de réussites partagées.

Au plaisir de vous retrouver nombreux,

L'équipe APEL & OGEC



CLASSE ORCHESTRE

Les cours débutent très prochainement pour les CE2 et les CM1, la semaine du 6 octobre. Les enfants auront 30 minutes d'affilée de cours de violon ou de violoncelle avec Van Hien Bui, soit le mardi ou soit le jeudi. Nous avons hâte de reprendre. Pour rappel, une participation de 17€ par enfant est demandée pour ce projet. Celle-ci sera facturée en fin d'année.



ASSURANCE (rappel)

Tout enfant inscrit à l'école Arzmael est couvert en individuelle accident pour les activités scolaires et extrascolaires par la Mutuelle Saint Christophe.

Un espace parents est disponible sur le site de la MSC notamment pour télécharger une attestation ou déclarer un sinistre survenant hors temps scolaire (exemple : lunettes cassées chez un copain...)

<http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/>

Ainsi, si votre enfant casse ses lunettes à la maison ou chez un copain, vous pouvez effectuer vous-même votre déclaration en ligne 24h sur 24, 7 jours sur 7.

INFORMATIONS ABSENCE

Les personnes responsables s'engagent au respect des horaires de l'établissement scolaire.

Pour rappel, l'école **ferme ses portes à 8h45 et ne ré ouvre qu'à 12h**. Aucun enfant mangeant à la maison, ne doit être déposé, avant 13h20 dans la cour de l'école.

Pour le bon fonctionnement de l'établissement, merci de respecter impérativement ces horaires.

Les retards doivent être exceptionnels et justifiés.

En cas d'absence, les parents doivent prévenir l'école le matin même (par téléphone ou par mail) en indiquant le motif. Les parents feront connaître, rapidement, le motif de l'absence par écrit et avec production, le cas échéant, d'un certificat médical notamment en cas de maladie contagieuse.

À compter de quatre demi-journées d'absences sans motif légitime ni excuses valables durant le mois, la cheffe d'établissement peut saisir l'Inspection Académique.

Des autorisations d'absences occasionnelles peuvent être accordées par la directrice, sur demande écrite des personnes responsables, pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel. Si vous êtes en retard à l'heure de midi, les enseignants peuvent décider de conduire votre enfant à la cantine. Si vous êtes en retard le soir, votre enfant sera conduit à la maison de l'Enfance.

Merci de votre compréhension.

➤ DATES IMPORTANTES (à noter dans vos agendas) :

- **VENDREDI 2 OCTOBRE** : à 15h45 Bénédiction des cartables avec le Père Samuel sous le préau des primaires. Ouvert à tous. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant participe à ce temps fort de rentrée, merci de l'indiquer à l'enseignant de votre enfant pour venir le récupérer à 15h30.

- **MARDI 16 OCTOBRE** : Assemblée Générale des associations APEL-OGEC à 20h.

- **LUNDI 2 NOVEMBRE**: journée de lutte contre le harcèlement. Prévoir un vêtement de couleur bleue.

- **SAMEDI-DIMANCHE 5-6 DECEMBRE** : TRAIL DE L'ECOLE